

Conseil municipal
du 27 juin 2017



Rapport
de présentation
du compte
administratif

2016

Rapport de présentation du compte administratif 2016

La présentation du Compte Administratif 2016 s'inscrit dans une période de relative incertitude quant à la situation économique et sociale, que ce soit à l'échelle nationale ou internationale.

Les politiques de réduction des dépenses publiques à l'œuvre en Europe, et confirmées en France par le gouvernement, entraînent de nombreuses tensions sociales, caractérisées par des inégalités qui ne cessent de s'accroître.

L'ensemble des collectivités locales doivent ainsi répondre à davantage d'urgence sociale avec moins de moyens financiers, alors que la situation exigerait au contraire des dotations financières renforcées afin de garantir une intervention publique forte.

Face à ce constat, les élus de la majorité municipale ont entamé un important travail de réorganisation et d'optimisation des dépenses afin de dégager de nouvelles ressources financières permettant de continuer à répondre aux besoins des Givordin-es.

Cette démarche volontariste et ambitieuse s'appuie notamment sur une politique au service de l'intérêt général, et ce malgré un contexte économique contraint que les décisions de ne fermer aucun service public et de poursuivre en parallèle la baisse des taux communaux d'imposition engagée depuis 2004, viennent renforcer.

Par ailleurs, d'importants efforts ont été engagés afin d'exiger l'obtention des subventions, issues directement des contrats triennaux passés avec le département du Rhône dès 2008, et qui, avec la création de la Métropole de Lyon au 1^{er} janvier 2015 et des transferts de compétences entre ces deux entités territoriales, n'avaient été versées que partiellement à la commune.

Ces contrats triennaux ont permis d'engager d'importants travaux de rénovation et d'embellissement de pôles publics majeurs, parmi lesquels le moulin Madiba ou l'ALSH La Rama.

Le versement de ces subventions permet aujourd'hui de dégager de nouvelles ressources financières directement utilisables dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement.

Enfin, il est à noter la poursuite de la démarche engagée par la majorité municipale afin de limiter les recours aux emprunts et de résorber la dette communale, à l'heure où de nombreux emprunts toxiques menacent l'avenir même de nos communes.

La ville de Givors souscrit ainsi à l'idée de favoriser un autofinancement plus respectueux des populations et des comptes publics, mieux à même de garantir une stabilité financière tout en continuant une politique d'investissement importante.

Les résultats présentés dans ce document témoignent donc d'une santé financière relativement saine et d'un excédent important permettant d'honorer les projets et objectifs du plan de mandat 2014-2020, tout en engageant de nouveaux projets non inscrits au plan de mandat.

Il a donc été acté de réinvestir sept millions cinq cent mille euros dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissement afin de créer et moderniser des équipements et d'améliorer l'offre de service public.

Par ailleurs, le désendettement de la commune se poursuit avec un encours de dette diminuant de 23,49 % par rapport à 2015, passant ainsi de 78 587,83 € à 60 125,23 €. Au 31 décembre 2016, l'encours de la dette par habitant correspondait à 3,04 € par habitant, ce qui place notre commune dans les villes de 20 000 habitants les moins endettées de France.

En conclusion, le compte administratif fait apparaître une gestion financière saine mais qui reste fragile quant à l'incertitude pesant sur la réalisation des propositions exposées pendant la campagne présidentielle par le nouveau Président de la République.

En effet, ces propositions s'inscrivent dans la poursuite de ce qui avait été réalisé pendant le précédent quinquennat, à savoir une baisse drastique des dotations d'Etat à l'ensemble des collectivités locales, avec également une proposition supplémentaire portant sur une exonération massive des contribuables locaux de la taxe d'habitation.

Ces mesures, si elles venaient à être appliquées porteraient un nouveau coup à l'ensemble des collectivités locales alors que celles-ci supportent déjà une grande part de l'effort de réduction des déficits publics et que 80% de la dette française est de la responsabilité de l'État et (seulement) 4% de celle des communes.

Sommaire

Rapport de présentation du compte administratif 2016	2
I. Total compte administratif 2016	5
1. Section de fonctionnement	5
2. Section d'investissement	5
II. L'action de Givors par fonction	6
1. La structure des dépenses et recettes de fonctionnement par fonctions en 2015/2016	6
2. La structure des dépenses et recettes d'investissement par fonctions en 2015/2016	6
III. Détermination du résultat de l'exercice 2016	7
IV. Les grands équilibres financiers du compte administratif 2016	7
V. Les grandes masses du compte administratif 2016	8
VI. Analyse rétrospective sur 3 ans	9
VII. La dette	10
1. La poursuite d'une politique de désendettement engagée depuis plusieurs années	10
1. a. L'encours de dette et la capacité de désendettement	10
1. b. Evolution des emprunts contractés et de l'annuité de la dette	11
VIII. Le compte administratif 2016 (fonctionnement)	12
1. La section de fonctionnement	12
2. Les recettes réelles de fonctionnement	12
2. a. La structure des recettes réelles de fonctionnement en 2016	12
2. b. Evolution des recettes de fonctionnement	13
3. Les concours financiers de l'Etat	13
3. a. La dotation forfaitaire	14
3. b. La dotation de solidarité urbaine	14
4. Les compensations fiscales	14
5. Les dotations de la Métropole	15
6. Les recettes tarifaires	15
7. Les dépenses de fonctionnement	15
8. Les dépenses de personnel	17
8. a. Evolution des effectifs en équivalent temps plein (ETP)	18
8. b. Les avantages en natures	18
8. c. Traitement indiciaire	18
8. d. Heures supplémentaires	18
8. e. L'évolution des charges de personnel	19
9. Les subventions municipales :	19
10. La fiscalité directe locale	19
10. a. Détail des bases fiscales	19
10. b. Fixation des taux de fiscalité	20
IX. Le compte administratif 2016 (investissement)	21
1. La section d'investissement	21
1. a. Les dépenses d'investissement	22
1. b. Les recettes d'investissement	23
X. Affectation du résultat	24
1. Investissement 7,5 M€:	24
2. Fonctionnement : 507 734,14 €	25
XI. Lexique et principes budgétaires	26

I. Total compte administratif 2016

Le compte administratif 2016 se décompose en une section de fonctionnement à 24 246 927,92 € pour les dépenses et 27 912 655,25 € pour les recettes. La section d'investissement présente des dépenses pour un montant de 4 487 082,29 € et 10 640 235,33 € pour les recettes.

Pour rappel, le CA 2015 se décomposait comme suit :

- 30 439 629,54 € en dépenses (soit 24 288 793,46 € en section de fonctionnement et 6 150 836,08 € en investissement);
- 37 363 408,91 € en recettes (soit 28 435 761,22 € en section de fonctionnement et 8 927 647,69 € en section d'investissement).

Dépenses réelles	26 586 333,59
Dépenses d'ordre	2 147 676,62
Dépenses totales	28 734 010,21

Recettes réelles	36 405 213,96
Recettes d'ordre	2 147 676,62
Recettes totales	38 552 890,58

1. Section de fonctionnement

Dépenses réelles	22 325 377,53
Dépenses d'ordre	1 921 550,39
Dépenses totales	24 246 927,92

Recettes réelles	27 686 529,02
Recettes d'ordre	226 126,23
Recettes totales	27 912 655,25

Rappel du compte administratif 2015 : dépenses 24 288 793,46 € / recettes 28 435 761,22 €.

-0,17% en dépenses totales de fonctionnement (selon l'exercice N et N-1)

Le niveau d'évolution des dépenses totales de fonctionnement représente une baisse de -0,17 % par rapport au CA 2015.

-1,84 % en recettes totales de fonctionnement (selon l'exercice N et N-1)

Le niveau d'évolution des recettes totales de fonctionnement représente une baisse de -1,84 % par rapport au CA 2015.

2. Section d'investissement

Dépenses réelles	4 260 956,06
Dépenses d'ordre	226 126,23
Dépenses totales	4 487 082,29

Recettes réelles	8 718 684,94
Recettes d'ordre	1 921 550,39
Recettes totales	10 640 235,33

Rappel du compte administratif 2015 : dépenses 6 150 836,08 € / recettes 8 927 647,69 €.

-27,05 % en dépenses totales d'investissement (selon l'exercice N et N-1)

Le niveau d'évolution des dépenses totales d'investissement représente une baisse de -27,05 % par rapport au CA 2015.

Cette baisse est due au fait que l'année 2016 est une année de transition sur laquelle des projets ont été préparés et qui se concrétiseront dans les années à venir. Notamment, le parc urbain, le restaurant G.Péri, la maison des âges de la vie, le groupe scolaire...)

+19,18 % en recettes totales d'investissement (selon l'exercice N et N-1)

Le niveau d'évolution des recettes totales d'investissement représente une hausse de +19,18 % par rapport au CA 2015.

La hausse des recettes d'investissement s'explique notamment par le versement de subventions d'équipement au titre des contrats triennaux par la Métropole de Lyon que la commune aurait dû percevoir sur les exercices précédents.

II. L'action de Givors par fonction

Le rapport financier de Givors s'appuie sur l'exploitation des données issues du compte administratif 2016. Ces documents retracent l'ensemble des dépenses et des recettes de la commune de Givors sur l'exercice 2016, traduction de la politique menée par les élus dans l'année.

1. La structure des dépenses et recettes de fonctionnement par fonctions en 2015/2016

Fonctions	CA 2015		CA 2016	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations non ventilables (01)	1 744 950,77	25 750 378,19	2 054 599,34	25 304 646,20
Services généraux administration publiques (0)	7 095 757,21	910 299,49	6 743 083,93	677 122,73
Sécurité et salubrité publiques (1)	472 592,12	1 872,00	546 725,03	40 138,11
Enseignement - Formation (2)	4 913 504,26	405 553,19	4 484 532,70	743 988,44
Culture (3)	2 198 279,67	170 919,97	2 414 728,76	281 450,23
Sport et jeunesse (4)	3 206 033,40	450 774,05	2 997 746,05	320 329,90
Interventions sociales et santé (5)	431 194,59	17 291,80	481 440,11	55 318,52
Famille (6)	1 423 616,30	576 600,56	1 830 381,88	552 890,71
Logement (7)	63 064,60	232 267,77	53 928,55	254 013,92
Aménagement et services urbains, environnement (8)	2 321 694,04	47 977,97	2 302 302,73	19 639,80
Action économique (9)	418 106,50	224 221,41	337 458,84	297 659,92
TOTAUX	24 288 793,46	28 788 156,40	24 246 927,92	28 547 198,48

Dans le montant total des recettes il est inclus le résultat 2015 reporté pour un montant de 634 543,23 € (002).

2. La structure des dépenses et recettes d'investissement par fonctions en 2015/2016

Fonctions	CA 2015		CA 2016	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations non ventilables (01)	1 588 504,07	6 338 861,70	245 549,15	8 217 401,30
Services généraux administration publiques (0)	2 258 467,33	2 007 104,31	949 370,94	2 885 463,99
Sécurité et salubrité publiques (1)	0,00	0,00	5 142,17	0,00
Enseignement - Formation (2)	164 131,21	0,00	734 768,88	140 000,00
Culture (3)	200 995,15	0,00	170 215,37	42 219,94
Sport et jeunesse (4)	1 791 335,87	581 681,68	781 143,44	599 267,06
Famille (6)	39 800,49	0,00	20 259,16	0,00
Logement (7)	3 968,40	0,00	13 100,05	0,00
Aménagement et services urbains, environnement (8)	1 327 019,70	0,00	1 551 903,13	307 108,51
Action économique (9)	2 200,00	0,00	15 630,00	0,00
TOTAUX	7 376 422,22	8 927 647,69	4 487 082,29	12 191 460,80

Dans le montant total des recettes il est inclus le résultat 2015 reporté pour un montant de 1 551 225,47 € (001).

La fonction 2 « enseignement et formation » a augmenté d'environ 570 000 € environ suite à de nombreux travaux effectués dans les divers bâtiments scolaires.

La construction de l'ALSH a été une opération importante en 2015 pour un montant d'environ 1,4 M€ c'est la raison pour laquelle la fonction 4 « sport et jeunesse » a diminué de près de 56 % en 2016 par rapport à 2015.

Les recettes de la fonction 8 « aménagement et services urbains, environnement » pour un montant de 307 108,51 € provient des subventions concernant les contrats triennaux.

III. Détermination du résultat de l'exercice 2016

DEPENSES		RECETTES	
Exercice 2016			
Section de fonctionnement			
24 246 927,92		RESULTAT 2016	27 912 655,25
		+ 3 665 727,33	
Reprise résultat 2015	002	+ 634 543,23	
Section d'investissement			
4 487 082,29		RESULTAT 2016	10 640 235,33
		+ 6 153 153,04	
Reprise résultat 2015	001	+ 1 551 225,47	
Reports d'investissement 2016/2017			
		- 3 997 114,93	
RÉSULTAT RESTANT A AFFECTER			
		8 007 534,14	

Le résultat restant à affecter s'élève en 2016 à 8 007 534,14 €, il comprend 2 185 768,70 € de résultat sur l'exercice 2015.

IV. Les grands équilibres financiers du compte administratif 2016

En 2016, le budget affiche un niveau d'épargne nette de 5 328 038,89 € en très légère diminution de 1,09 % par rapport à l'exercice 2015 (soit -58 690,39 €).

	CA 2016
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (1)	27 686 529,02 €
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT + RATTACHEMENTS (2)	22 325 377,53 €
CESSION (ARTICLE 775) (3)	14 650,00 €
EPARGNE BRUTE (6) = [(1)-(2)-(3)]	5 346 501,49 €
INTERET DE LA DETTE 66111 (4)	3 269,25 €
EPARGNE DE GESTION (7) = [(1)-(3)]-[(2)-(4)]	5 349 770,74 €
REMBOURSEMENT CAPITAL (5)	18 462,60 €
EPARGNE NETTE (8) = (6)-(5)	5 328 038,89 €

L'épargne brute de 5 346 501,49 € correspond aux recettes réelles de fonctionnement moins les dépenses réelles de fonctionnement, les rattachements et de cela il faut également déduire les cessions car il s'agit d'une recette exceptionnelle (article 775).

L'épargne de gestion de 5 349 770,74 € correspond aux recettes réelles de fonctionnement moins l'intérêt de la dette et de cela il faut également déduire les dépenses réelles de fonctionnement, rattachement ainsi que les cessions.

L'épargne nette de 5 328 038,89 € correspond à l'épargne brute moins le remboursement du capita

V. Les grandes masses du compte administratif 2016

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4 991 144,24	Charges à caractère général	Atténuations de charges	210 437,55	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT
	15 583 906,57	Charges de personnel	Produits services, domaine et ventes	948 210,57	
	0,00	Atténuations de produits	Impôts et taxes	16 655 447,92	
	1 505 720,45	Autres charges de gestion courante	Dotations et participations reçues	9 162 252,54	
	3 036,64	Charges financières	Autres produits	574 956,00	
	241 569,63	Charges exceptionnelles	Produits financiers	5 256,00	
	0,00	Dépenses imprévues	Produits exceptionnels	129 968,44	
	0,00	Virement à la section d'investissement	Opérations d'ordre de transfert entre sections	226 126,23	
	1 921 550,39	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
24 246 927,92			27 912 655,25		

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	305 621,39	Immobilisations incorporelles	Subventions d'investissement reçues	3 945 242,83	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT
	1 013 608,40	Subventions d'équipement versées	Immobilisations corporelles	28 816,67	
	2 700 791,98	Immobilisations corporelles	Dotations, Fonds divers et réserves	876 961,83	
	205 881,37	Immobilisations en cours	Exédents de fond capitalisés	3 864 819,71	
	19 422,92	Emprunts et dettes assimilés	Dépôts et cautionnements reçus	2 843,90	
	15 630,00	Dépenses imprévues	Opérations pour compte de tiers	0,00	
	0,00	Opérations pour compte de tiers	Virement de la section de fonctionnement	0,00	
	226 126,23	Opérations d'ordre de transfert entre sections	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 921 550,39	
	0,00	Opérations patrimoniales	Opérations patrimoniales	0,00	
4 487 082,29			10 640 235,33		

Immobilisations incorporelles : dépenses au chapitre 20 (études, licences informatiques...)

Immobilisations corporelles : dépenses travaux en cours, mobiliers, matériaux au chapitre 21.

Immobilisation en cours : dépenses de travaux sur plusieurs exercices (chapitre 23).

Le compte administratif du budget 2016, retrace l'exécution des dépenses et des recettes réalisées durant l'exercice, pour la mise en œuvre des actions relevant des services publics administratifs. Ces derniers sont financés en grande partie par les dotations et les ressources fiscales, à l'inverse des services publics industriels et commerciaux (SPIC) dont le financement est assuré par des redevances et des tarifs.

Les charges financière (chapitre 66) s'élèvent à 3 036,64 €.

Les dépenses totales d'investissement atteignent 4 487 082,29 € contre 6 150 836,08 € en 2015.

Elles sont constituées essentiellement :

- ✚ Des dépenses d'ordre pour un montant de 226 126,29 € ;
- ✚ Du remboursement du capital de la dette pour un montant de 18 462,60 € ;
- ✚ Des dépenses d'investissement hors dette et dépenses d'ordre pour un montant de 4 242 493,46 €.

Malgré un contexte marqué par une contraction des ressources des collectivités, du fait notamment des réformes fiscales et de la diminution des dotations de l'Etat, la commune a perçu 36 405 213,96 € de recette réelles en 2016 (fonctionnement et investissement) contre 35 339 748,90 € en 2015 soit une hausse de 3 %. Cette augmentation provient en partie des recettes de la Métropole (les contrats triennaux).

Les recettes réelles de fonctionnement représentent 76,67% des recettes totales (soit 27 912 655,25 €) et comprennent notamment les ressources fiscales et les dotations.

Grâce aux efforts conjugués menés sur les dépenses et les recettes, la commune de Givors a réussi à maintenir un niveau d'épargne brute de 5,3 M€.

En tenant compte de l'excédent de l'année précédente (634 543,23€ en fonctionnement et 1 551 225,47 € en investissement), la commune affiche un résultat de clôture au 31 décembre 2016 de 4 300 270,56 € en fonctionnement et 7 704 378,51 € en investissement.

VI. Analyse rétrospective sur 3 ans

Sur la période de 2014 à 2016, les soldes d'épargne de la commune de Givors ont globalement augmenté, rendant compte d'une gestion budgétaire saine :

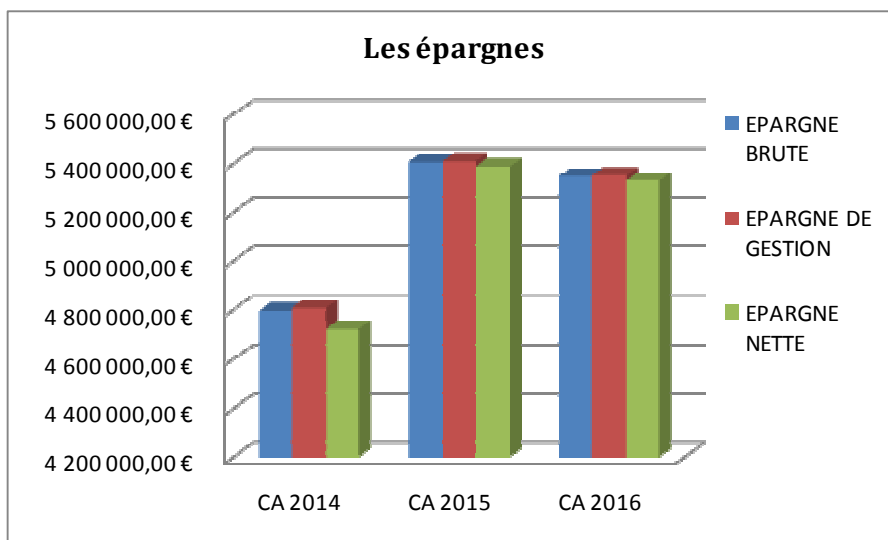
- ✚ L'épargne brute et passée de 4 794 432,60 € en 2014 à 5 346 501,49 € en 2016 ;
- ✚ L'épargne de gestion est passée de 4 805 202,50 € en 2014 à 5 349 770,74 € en 2016.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	% évolution 2014/2016
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (1)	28 453 174,53	28 212 844,99	27 686 529,02	-2,69%
TOTAL DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT (2)	23 227 541,93	22 607 230,48	22 325 377,53	-3,88%
TOTAL CESSIONS (3)	431 200,00	201 160,00	14 650,00	-96,60%
TOTAL INTERET DE LA DETTE (4)	10 769,90	4 006,62	3 269,25	-69,64%
TOTAL EPARGNE DE GESTION (5) = [(1)-(3)]-[(2)-(4)]	4 805 202,50	5 408 461,13	5 349 770,74	11,33%
TOTAL EPARGNE BRUTE (6) = [(1)-(2)-(3)]	4 794 432,60	5 404 454,51	5 346 501,49	11,51%
TAUX D'EPARGNE BRUTE (7) = (6) / (5)	0,17	0,17	0,19	

Sur les dernières années, la commune de Givors enregistre une hausse de son autofinancement.

Givors conserve, un niveau d'épargne conséquent lui permettant de financer son programme d'investissements en limitant le recours à l'emprunt.

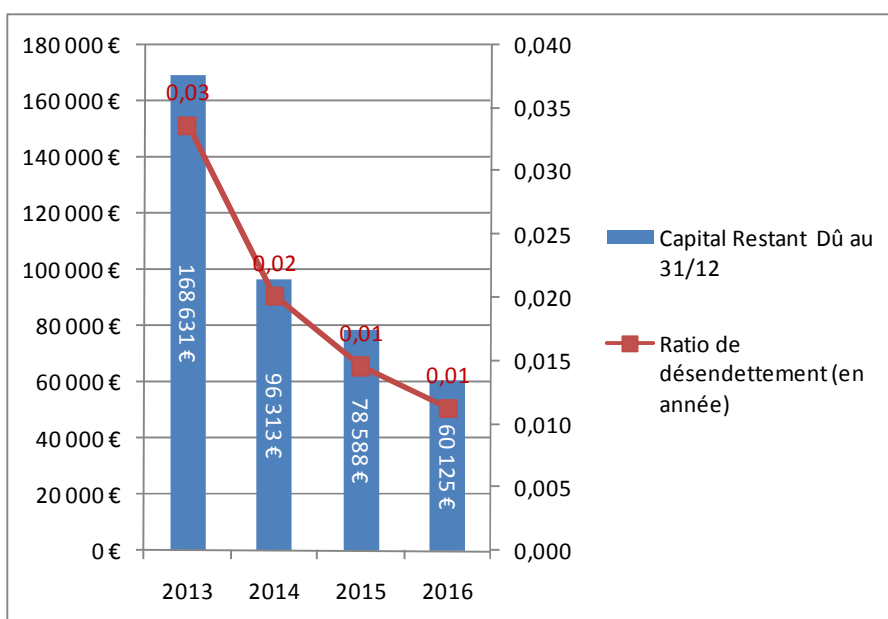
Le maintien d'un haut niveau d'épargne



VII. La dette

1. La poursuite d'une politique de désendettement engagée depuis plusieurs années

1. a. L'encours de dette et la capacité de désendettement

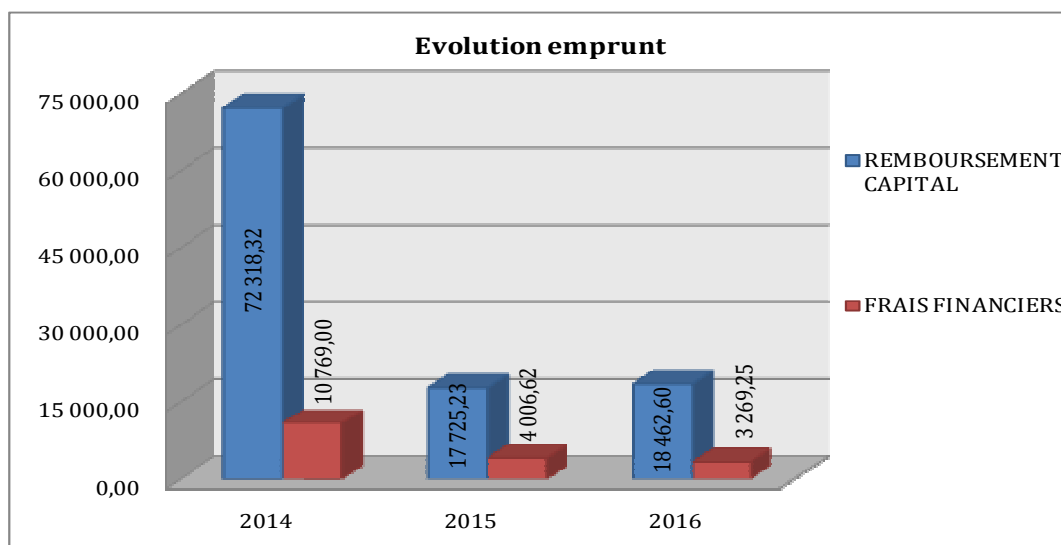


Le graphique ci-dessus signifie qu'il faut à la commune 0,01 ans pour rembourser la dette si elle y consacre l'intégralité de son épargne brute.

Définitions :

Capacité de désendettement : elle exprime la durée nécessaire pour rembourser la dette de la collectivité, si la totalité de l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement y est consacré. Mesurée en année, elle est égale au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute dégagée au cours de l'exercice considéré.

1. b. Evolution des emprunts contractés et de l'annuité de la dette



Conformément aux années précédentes, Givors continue de limiter son recours à l'emprunt. Un seul emprunt est encore en cours et celui-ci a été contracté au 1^{er} janvier 2006.

L'encours de la dette au 31 décembre 2016 a ainsi diminué de 23,49 % par rapport à 2015, passant de 78 587,83 € à 60 125,23 €.

En 2016, le remboursement en capital de la dette était de 18 462,60 € avec un montant de 3 269,25 € de frais financiers.

Le taux de la dette s'établit à 4,16 %.

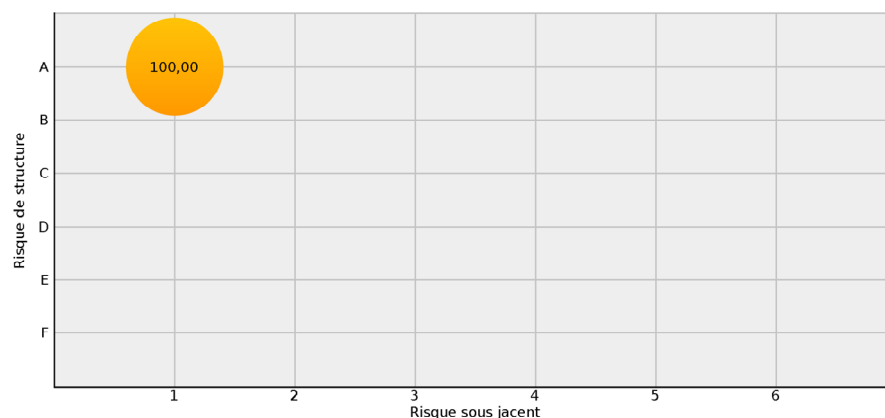
Au 31 décembre 2016 : 60 125,23 €, soit 3,04 €/habitant.

Classification des risques des emprunts au 31 décembre 2016

Répartition des risques (Charte de bonne conduite) – Source Finance Active

La Charte de bonne conduite permet de définir une matrice des risques afin de permettre une classification des produits proposés aux collectivités locales.

Risque faible



Risque élevé

Le risque associé aux indices sous-jacents : les indices de la zone euro (Euribor, EUR) sont ainsi considérés de risque minimum (risque 1) quand les écarts entre indices hors zone euro présentent le risque maximum (risque 6).

Le risque lié à la « structure » du produit : allant de A à F ; plus la structure est dynamique, plus le produit sera considéré comme risqué.

La dette de la commune présente un risque faible.

La commune de Givors poursuit depuis plusieurs années une politique de désendettement et de gestion active de la dette se traduisant par une baisse de l'encours de dette.

Au total, l'encours de dette se compose d'un seul emprunt, contracté auprès d'un groupe bancaire, Dexia.

Définitions :

Encours de dette : c'est le montant total du capital restant dû à une date donnée.

VIII. Le compte administratif 2016 (fonctionnement)

1. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement retranscrit l'ensemble des charges (frais de personnel, fournitures, intérêts de la dette, prestations de service, ect.) et des produits (ressources fiscales, dotations, etc.) correspondant aux opérations courantes et régulières de la commune de Givors.

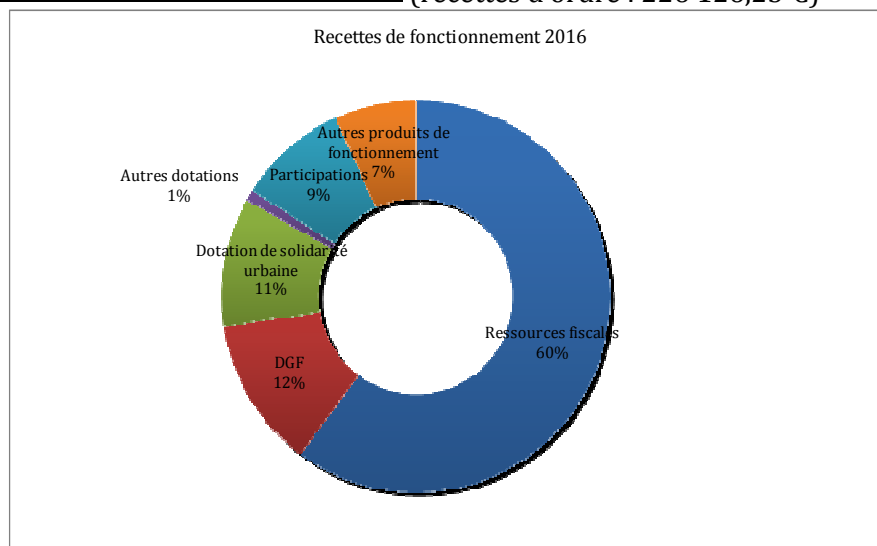
En 2016, les dépenses de fonctionnement représentent 24 246 927,92 €. Les recettes de fonctionnement s'élèvent quant à elles à 27 912 655,25 €.

2. Les recettes réelles de fonctionnement

2.a. La structure des recettes réelles de fonctionnement en 2016

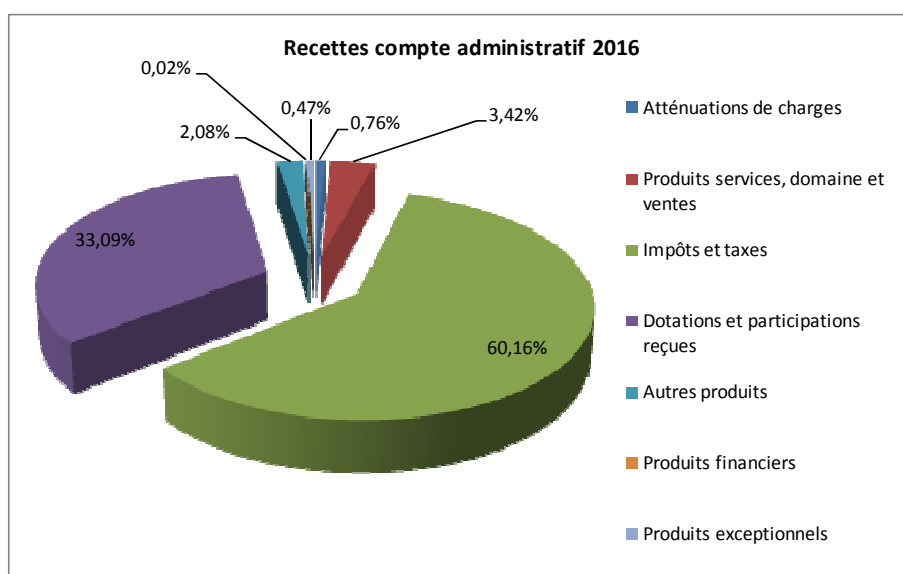
	Montant CA 2016
Ressources fiscales	16 655 447,92
DGF	3 426 195,00
Dotation de solidarité urbaine	2 958 170,00
Autres dotations	246 432,00
Participations	2 531 455,54
Autres produits de fonctionnement	1 868 828,56

(recettes d'ordre : 226 126,23 €)



2. b. Evolution des recettes de fonctionnement

RECETTES				
CHAPITRES		CA 2015	CA 2016	% évolution
013	Atténuations de charges	212 794,26	210 437,55	-1,11%
70	Produits services, domaine et ventes	1 005 191,96	948 210,57	-5,67%
73	Impôts et taxes	16 753 372,01	16 655 447,92	-0,58%
74	Dotations et participations reçues	9 357 633,65	9 162 252,54	-2,09%
75	Autres produits	529 326,30	574 956,00	8,62%
76	Produits financiers	6 890,00	5 256,00	-23,72%
77	Produits exceptionnels	347 636,81	129 968,44	-62,61%
TOTAL DES OPERATIONS RELLES		28 212 844,99	27 686 529,02	-1,87%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	222 916,23	226 126,23	1,44%
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		222 916,23	226 126,23	1,44%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		28 435 761,22	27 912 655,25	-1,84%



Chapitre 013 : Les atténuations de charges correspondent aux remboursements de sécurité sociale, de prévoyance, de cessation progressive d'activité.

Chapitre 70 : Dans ce chapitre, se cumulent toutes les recettes liées aux activités faisant l'objet d'une facturation auprès des usagers du service.

Chapitre 73 : Impôt et taxes.

Chapitre 74 : Dotations diverses.

Chapitre 75 : Les autres produits de gestion courante correspondent aux charges et loyers refacturés.

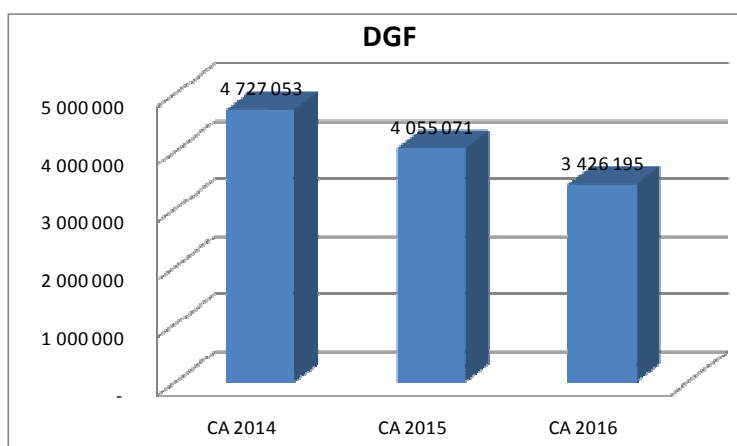
Chapitre 76 : Fonds de soutien de sortie des emprunts à risque.

Chapitre 77 : Produit des cessions d'immobilisation.

3. Les concours financiers de l'Etat

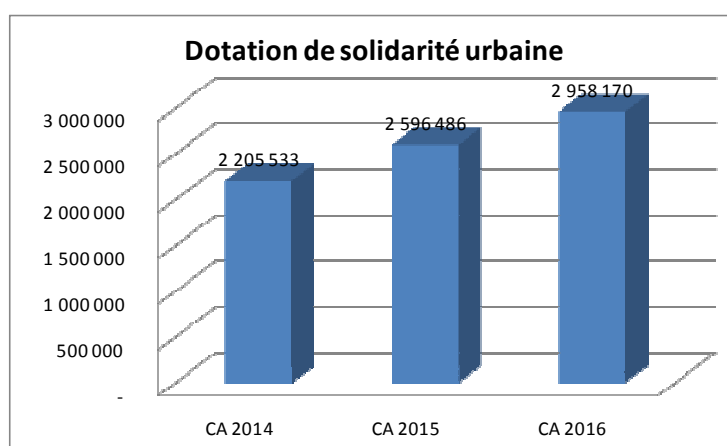
Depuis plusieurs années, la participation de la ville au redressement des comptes publics s'est traduite par une baisse des dotations versées par l'Etat. L'effort exigé à la collectivité s'est fortement accentué en 2015 et 2016. Les recettes de la DGF ont diminué de 14 % entre 2014 et 2015 et de 15,5 % entre 2015 et 2016.

3. a. La dotation forfaitaire



La dotation globale de fonctionnement (DGF) enregistre une diminution cumulée de 1 300 858 € entre 2014 et 2016 liées à une première contribution au redressement des finances publiques.

3. b. La dotation de solidarité urbaine



La dotation de solidarité urbaine (DSU), enregistre une augmentation cumulée de 752 637 € entre 2014 et 2016.

4. Les compensations fiscales

	CA 2014	CA 2015	CA 2016
COMPENSATION EXONERATION TAXE D'HABITATION	610 996	707 285	568 567
COMPENSATION EXONERATION TAXE FONCIERE	105 656	36 900	125 643
DOTATION UNIQUE DES COMPENSATIONS SPECIFIQUES TAXE PROFESSIONNELLES	405 899	268 166	227 425
TOTAL	1 122 551	1 012 351	921 635

Compte 74834 - Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières

Ce compte enregistre les pertes de ressources relatives aux taxes foncières résultant des exonérations décidées par la loi au titre de l'exercice.

Compte 74835 - Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation

Ce compte enregistre les pertes de ressources relatives à la taxe d'habitation résultant des exonérations décidées par la loi au titre de l'exercice.

5. Les dotations de la Métropole

	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Attribution de compensation	6 037 630	6 037 630	6 037 630
Dotation de Solidarité Communautaire	384 065	384 065	384 065
Remboursement des intérêts de la dette transférée	364 304	318 766	273 228
TOTAL	6 785 999	6 740 461	6 694 923

Dotation de Solidarité Communautaire :

Afin de favoriser la solidarité entre communes avec un partage équitable des richesses fiscales sur le territoire, Lyon Métropole verse aux communes une Dotation de Solidarité Communautaire.

Remboursement des intérêts de la dette transférée :

Remboursement par la Métropole des côtes part d'emprunt qui sont imputables (cas des dettes correspondant au transfert par Givors).

Attribution de compensation :

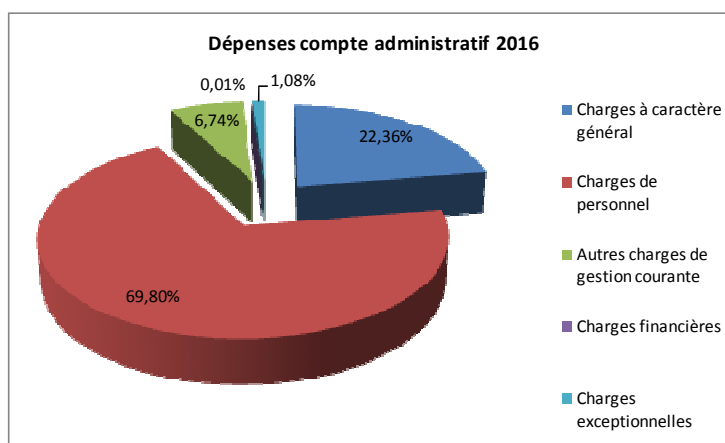
Ce compte enregistre les attributions de compensation perçues par les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique (FPU, ex-TPU).

6. Les recettes tarifaires

Les recettes tarifaires, qui comprennent notamment les concessions cimetières, les produits droit de stationnement, du conservatoire, de la piscine, du périscolaire, de l'enseignement, de la médiathèque, tu théâtre, des locations de salles..., sont réalisées à hauteur de 948 210,57 € au compte administratif de l'exercice 2016.

7. Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES				
CHAPITRES		CA 2015	CA 2016	% évolution
011	Charges à caractère général	5 096 452,98	4 991 144,24	-2,07%
012	Charges de personnel	15 704 390,14	15 583 906,57	-0,77%
014	Atténuations de produits	880,00	0,00	-100,00%
65	Autres charges de gestion courante	1 555 695,52	1 505 720,45	-3,21%
66	Charges financières	3 585,30	3 036,64	-15,30%
67	Charges exceptionnelles	246 226,54	241 569,63	-1,89%
TOTAL DES OPERATIONS RELLES		22 607 230,48	22 325 377,53	-1,25%
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00%
042	opérations d'ordre de transfert entre sectio	1 681 562,98	1 921 550,39	14,27%
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		1 681 562,98	1 921 550,39	14,27%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		24 288 793,46	24 246 927,92	-0,17%



Chapitre 011 : Charges à caractère général (Les achats divers, énergie-électricité, combustibles, carburants, fournitures scolaires, entretien de matériel et terrain...etc.)

Chapitre 012 : On trouve dans ce chapitre toutes les dépenses concernant le personnel.

Chapitre 014 : On trouve dans ce chapitre les atténuations de produits liées aux fonds de péréquations et de compensations.

Chapitre 65 : On trouve dans ce chapitre le montant des subventions versées aux associations, les indemnités des élus et les créances admises en non-valeur.

Chapitre 66 : On trouve dans ce chapitre le montant des intérêts, qui sont toujours en baisse depuis l'exercice 2013 ainsi que différents frais notamment ceux concernant les paiements CB.

Chapitre 67 : Les crédits inscrits en charges exceptionnelles correspondent essentiellement à des frais liés aux intérêts moratoires, aux remboursements justifiés, à des annulations de titres sur exercices antérieurs et à des subventions versées pour les bourses de voyage scolaire.

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	% évolution 2015/2016
TOTAL DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT	23 965 643,94	23 227 541,93	22 607 230,48	22 325 377,53	-1,25%
DEPENSES DE PERSONNEL	15 897 872,85	16 073 448,57	15 704 390,14	15 583 906,57	-0,77%
AUTRES DEPENSES DE GESTION	8 051 240,20	7 143 769,53	6 899 255,04	6 738 434,32	-2,33%
FRAIS FINANCIERS	16 530,89	10 323,83	3 585,30	3 036,64	-15,30%

En 2016, les frais financiers au compte administratif sont de 3 036,64 €. Cette réalisation est en baisse de 548,66 € par rapport à 2015 qui résulte des effets bénéfiques de la politique de désendettement.

Définitions :

Les dépenses de gestion : ce sont les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité locale, c'est-à-dire des dépenses qui reviennent chaque année : achat de fourniture, électricité, téléphone, prestation de service, assurance, et également les dépenses concernant les services rendus à la population tels que la restauration municipale, activités périscolaires et extra scolaire, sportives, culturelles etc.....

8. Les dépenses de personnel

Représentant près de 69,8 % des dépenses réelles de fonctionnement, la masse salariale de la ville de Givors atteint un montant d'environ 15,6 millions d'euros en 2016.

La masse salariale demeure le poste de dépenses structurellement le plus élevé du budget de fonctionnement de la ville. Ce chapitre enregistre une baisse de 0,77 % en 2016 (soit un montant de 15 583 906,57 €).

Après une hausse constante des charges de personnel (012) jusqu'en 2014, on peut constater une inversion de cette tendance à compter de l'exercice 2015.

La réduction de 36.22 ETP entre 2014 et 2016 a permis une baisse des charges salariales de 3.05% sur la période concernée (-2.3% entre 2014 et 2015 et -0.77% entre 2015 et 2016).

Ainsi, en 2016, les charges de personnel sont quasiment revenues à leur niveau de 2012.

Pour autant, le ratio charges de personnel/dépenses réelles de fonctionnement est de 69.8% en 2016 alors que l'on aurait pu s'attendre logiquement à une baisse.

Cette situation s'explique par le fait que, bien que les dépenses de personnel (012) soient en baisse, les dépenses réelles de fonctionnement ont diminuées dans le même temps d'une façon plus importante (-2.67% entre 2014 et 2015 et -1.25% entre 2015 et 2016 soit une baisse de 3.88% sur la période concernée).

L'augmentation du ratio est donc mécanique malgré les efforts réalisés sur les charges salariales.

Ainsi, si aucun effort n'avait été réalisé en parallèle sur les dépenses réelles de fonctionnement depuis 2014, la part des charges de personnel dans les dépenses réelles de fonctionnement aurait été de 67.6% en 2015 et de 67% en 2016.

Dans le cas où la baisse des recettes réelles de fonctionnement aurait été identique à celle des charges de personnel (-2.3% puis -0.77%), le taux aurait été de 69.20% pour 2015 et 2016.

En 2016, le chapitre 012 est en baisse alors qu'il a été impacté par les dispositifs légaux suivant :

- ✚ La revalorisation des grilles indiciaires avec la mise en œuvre de l'accord PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) :

Cet accord s'applique progressivement depuis le 1er janvier 2016 pour une partie des agents (catégories B et A sociaux), s'agissant notamment des nouvelles modalités d'avancement d'échelon et des échelles indiciaires.

La hausse de la rémunération des agents est limitée en raison du transfert des primes en points d'indice. Cependant, pour les agents contractuels, il n'y a pas d'abattement sur le régime indemnitaire et le commun est pleinement impacté par la revalorisation de l'échelle indiciaire.

- ✚ L'augmentation du point d'indice de 0,6 % au 1^{er} juillet 2016 :

C'est une revalorisation modeste mais qui a tout de même eu une répercussion sur la masse salariale de la ville de Givors.

- ✚ L'augmentation des cotisations « retraite » d'année en année :

Les cotisations **Ircantec** (pour les agents contractuels et pour les fonctionnaires sur un temps de travail inférieur à 28 heures par semaine). Entre le 1er janvier 2011 et le 31 décembre 2017, le taux de cotisation total évoluera de 5,63 % à 7 % pour la tranche A et de 17,5 % à 19,5 % pour la tranche B.

- la tranche A correspond à la fraction inférieure ou égale au plafond de la Sécurité sociale,
- la tranche B correspond à la fraction d'assiette qui excède ce plafond.

Les cotisations de la **CNRACL** (pour les fonctionnaires sur un temps de travail supérieur à 28 heures par semaine) augmentent également. Ainsi, de 2014 à 2017, la part « employeur » passe de 30,40 % à 30,65 %.

✚ L'augmentation du SMIC :

Le taux horaire brut passe de 9,61 € à 9,67 € au 1^{er} janvier 2016.

Cela entraîne des augmentations pour les vacataires, les emplois d'avenir, les personnes en CUI-CAE, les adultes relais dont la rémunération suit l'évolution du SMIC.

8. a. Evolution des effectifs en équivalent temps plein (ETP)

	31/12/2014	31/12/2015	DIFF 2015-2014	31/12/2016	DIFF 2016-2015
TITULAIRES / STAGIAIRES	314,58	297,27	-17,31	295,27	-2,00
EMPLOI FONCTIONNEL	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00
CONTRACTUELS PERMANENTS (SANS LES REMPLACANTS)	15,52	16,86	1,34	13,15	-3,71
CONTRACTUELS TEMPORAIRES + CONTRACTUELS REMPLACANTS	65,16	53,80	-11,36	50,62	-3,18
TOTAL	396,26	368,93	-27,33	360,04	-8,89
TOTAL CONTRACTUELS	80,68	70,66	-10,02	63,77	-6,89

Entre décembre 2014 et décembre 2015, les effectifs ont considérablement diminué.

En 2015, on peut noter de nombreux départs (retraite, mutation, détachement, fin de contrat).

Entre décembre 2015 et décembre 2016, les effectifs ont continué à diminuer, dans une bien moindre mesure compte tenue des gros efforts faits sur l'année précédente. En 2016, les départs en retraite représentent la plus grosse partie des départs d'agents.

8. b. Les avantages en natures

	CA 2013	CA 2014	DIFF 2014-2013	CA 2015	DIFF 2015-2014	CA 2016	DIFF 2016-2015
AIDES AUX VACANCES	1 626,20	2 893,64	1 267,44	4 427,40	1 533,76	5 272,00	844,60
PARTICIPATION MUTUELLES	19 449,72	25 602,28	6 152,56	27 129,48	1 527,20	29 029,00	1 899,52
REMBOURSEMENT ABT TRANSPORT	6 893,84	6 504,32	-389,52	6 320,37	-183,95	8 251,00	1 930,63
AVANTAGES EN NATURE LOGEMENT	28 428,87	28 207,34	-221,53	29 826,40	1 619,06	34 164,00	4 337,60
TOTAL AVEC CHARGES PATRONALES	56 398,63	63 207,58	6 808,95	67 703,65	4 496,07	76 716,00	9 012,35

Les concierges ne s'acquittant pas du loyer du logement qu'ils occupent, le montant intitulé « Avantages en nature logement concierge » correspond au montant des loyers non perçus à ce titre par la commune. Ce montant est calculé sur la base du barème de l'URSSAF qui précise les montants à prendre en compte pour la pièce principale et les pièces supplémentaires du logement occupé. Ces montants varient en fonction de la rémunération brute de l'agent et peuvent donc varier en cas de changement de concierge. De plus, ce barème est révisé chaque année par l'URSSAF.

La participation mutuelle est en hausse depuis 2014 en raison de l'augmentation régulière du nombre de mutuelles labélisées.

8. c. Traitement indiciaire

	CA 2013	CA 2014	DIFF 2014-2013	CA 2015	DIFF 2015-2014	CA 2016	DIFF 2016-2015
TI	8 197 220,55	8 120 138,03	-77 082,52	8 105 568,24	-14 569,79	7 792 685,00	-312 883,24
AVEC CHARGES PATRONALES	11 722 025,39	11 611 797,38	-110 228,00	11 590 962,58	-20 834,80	11 143 539,55	-447 423,03

8. d. Heures supplémentaires

	CA 2013	CA 2014	DIFF 2014-2013	CA 2015	DIFF 2015-2014	CA 2016	DIFF 2016-2015
HS - DE 14 HEURES	45 407,89	49 596,33	4 188,44	34 393,72	-15 202,61	30 846,00	-3 547,72
HS + DE 14 HEURES	8 852,18	13 931,96	5 079,78	6 732,00	-7 199,96	4 536,00	-2 196,00
HS ELECTIONS		12 931,96	12 931,96	3 610,23	-9 321,73	3 108,22	-502,01
HS DIMANCHE	35 873,35	25 367,46	-10 505,89	17 953,45	-7 414,01	22 860,00	4 906,55
HS NUIT	9 240,30	6 492,40	-2 747,90	9 694,14	3 201,74	6 662,00	-3 032,14
TOTAL AVEC CHARGES PATRONALES	99 373,72	108 320,11	8 946,39	72 383,54	-35 936,57	68 012,22	-4 371,32

Il est à noter une forte baisse des heures supplémentaires sur la période de 2014 à 2016 puisque le montant passe de 108 320,11 euros à 68 012,22 euros.

Cette baisse s'explique notamment :

- Par la suppression de certaines astreintes, les heures d'intervention effectuées au titre de ces astreintes ont également été supprimées ; C'est par exemple le cas des espaces verts avec une astreinte prévue pour l'arrosage le week-end qui a été supprimée ;
- Par la mise en œuvre plus précise du volume horaire d'intervention des contractuels, englobant toutes les heures de travail que les agents contractuels doivent effectuer, dans la limite du temps de travail réglementaire à ne pas dépasser. Cette meilleure anticipation permet de limiter les heures supplémentaires.

8. e. L'évolution des charges de personnel

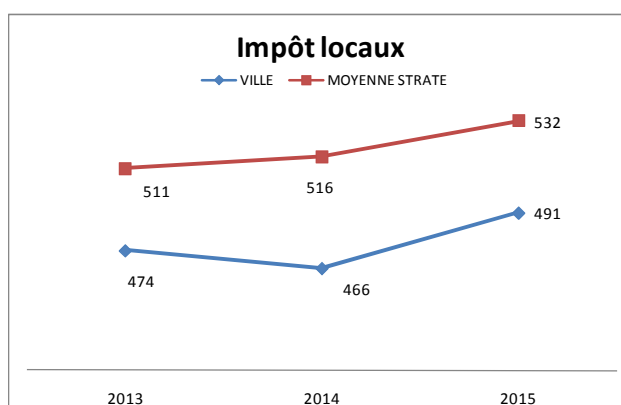
	CA 2014	CA 2015	CA 2016	%évolution
CHARGES SALARIALES	15 707 886,41	15 450 006,14	15 378 505,65	-2,10%
CASC	166 217,00	157 906,00	113 097,00	-31,96%
ASSURANCES	199 345,16	96 478,00	92 303,92	-53,70%
TOTAUX	16 073 448,57	15 704 390,14	15 583 906,57	-3,05%

9. Les subventions municipales :

Le montant réalisé au compte administratif 2016 concernant les subventions municipales est de 1 262 864,89 €.

10. La fiscalité directe locale

Conformément à l'engagement pris devant les Givordins de ne pas augmenter les taux d'imposition à la Ville de Givors, aucune hausse de taux de fiscalité n'a été faite sur l'exercice 2016. Ainsi depuis 2004 alors que les contraintes financières auxquelles sont confrontées les collectivités territoriales n'ont fait qu'augmenter, la commune de Givors a fait le choix d'une baisse continue de ses taux.



10. a. Détail des bases fiscales

	Bases prévisionnelles*	Produit bases prévisionnelles	Bases définitive**	Produit bases définitive	%évolution
TAXE D'HABITATION	17 420 000	3 275 960	16 748 676,00	3 148 751,09	-3,88%
TAXE FONCIERE SUR LE BATI	21 431 000	6 159 268,40	20 900 395,00	6 006 773,52	-2,48%
TAXE FONCIERE SUR LE NON BATI	57 700	38 468,59	57 336,00	38 225,91	-0,63%
TOTAL	38 908 700	9 473 697	37 706 407,00	9 193 750,52	-2,95%

* Données provenant des services fiscaux début 2016

** Données provenant des services fiscaux fin 2016

Depuis 2009, les contribuables célibataires, divorcés, séparés ou veufs vivant seuls et ayant supporté seuls la charge d'un enfant pendant au moins cinq ans bénéficiaient d'une majoration d'une demi-part supplémentaire de quotient familial.

Afin de limiter les hausses d'impôts pouvant en résulter, la demi-part a été maintenue à titre transitoire et dégressif jusqu'à l'imposition des revenus 2012. La situation de ces contribuables au regard des impôts locaux et de la contribution à l'audiovisuel public a été également préservée jusqu'en 2013 compris. Le dispositif d'exonération a été prorogé à nouveau en 2014 : L'article 28 de la loi de finances rectificative n° 2014-891 du 8 août 2014 a prévu que les personnes ayant bénéficié de l'exonération de taxe d'habitation et du dégrèvement de contribution à l'audiovisuel public au titre de l'année 2013 au motif qu'elles étaient soit âgées de plus de 60 ans, soit veuves, continuaient à en bénéficier au titre de l'année 2014 et ce, sans réexamen des conditions de personnes, de revenus, d'ISF et de cohabitation. Cette exonération n'ayant pas été reconduite par la loi de finances pour 2015, certains contribuables sont redevenus imposables en 2015. Afin de neutraliser cet effet, l'article 75 de la loi de finances pour 2016 a reconduit l'exonération de taxe d'habitation et de taxe foncière au profit de certains contribuables économiquement faibles, dits « vieux parents ».

En raison de contraintes techniques, les bases prévisionnelles de Taxe d'habitation notifiées en début 2016 n'ont pas pu être révisées à la baisse pour tenir compte des exonérations. Le caractère surévalué des bases de Taxe d'habitation à hauteur d'une moyenne estimée alors à 2%. En replaçant la situation particulière de 2016 dans la chronologie des effets de la mesure, on constate que :

- adoptée tardivement fin 2015, l'exonération de l'article 75 a été traitée par voie de dégrèvement au titre des impositions de 2015, intégralement pris en charge par l'Etat, les collectivités locales ayant bénéficié du produit fiscal ; en 2015, les collectivités ont bénéficié d'un « effet d'aubaine » constitué par la réintégration de contribuables dans les bases imposables ; toutes choses égales par ailleurs, la situation 2016 est probablement d'un niveau comparable à celui de 2014 s'agissant des bases exonérées ;
- la communication de la DGFIP, début 2016, à partir des seules informations disponibles à l'époque (message accompagnant les états de notification ; information passée aux associations d'élus le 9 mai 2016) ; le caractère tardif des bases définitives de TH s'explique (comme chaque année) par la prise en compte des éléments individuels du contribuable (RFR ; situation personnelle) connus seulement à l'issue de la campagne IR de l'année.

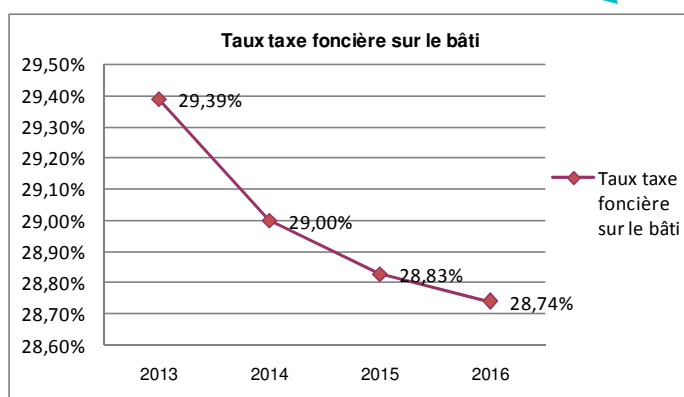
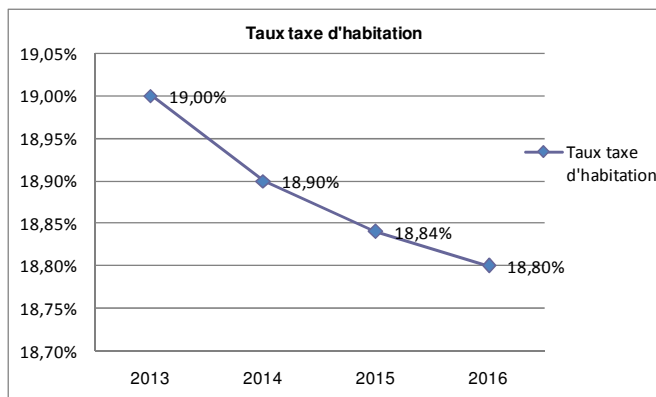
Il faut ajouter au total le produit de la taxe sur les pylônes qui a été intégrée dans les produits fiscaux en 2014 (123 958 € en 2016).

10. b. Fixation des taux de fiscalité

Depuis 2004, les taux de taxe d'habitation et de taxes foncières sont en baisses. Pour l'exercice 2016, les taux ont diminué de la manière suivante :

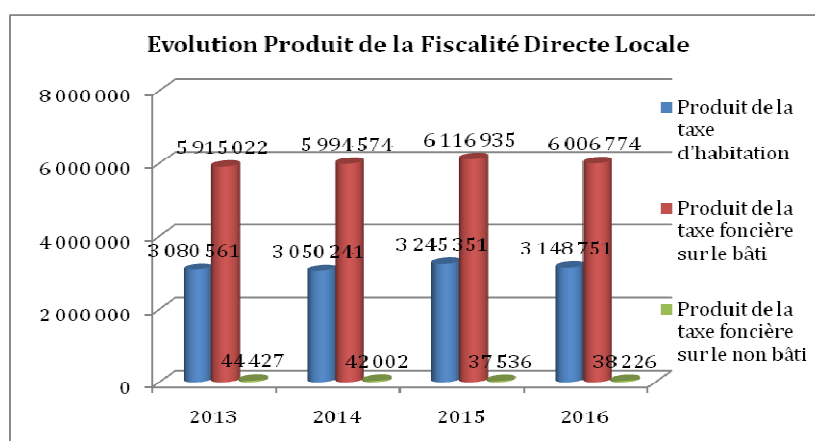
Taux de la taxe d'habitation : -0,20 % ;
Taux de la taxe foncière sur le bâti : -0,30 % ;
Taux de la taxe foncière sur le non bâti : -0,20%.

	2004	2015	2016	2015/2016	2016/2004
Taxe d'habitation TH					
Taux communaux	21,41	18,84	18,8	-0,20%	-12,19%
Taxe du foncier bâti TFB					
Taux communaux	32,65	28,83	28,74	-0,30%	-11,98%
Taxe du foncier non bâti TFNB					
Taux communaux	75,81	66,8	66,67	-0,20%	-12,06%



	2013	2014	2015	2016
Taxe d'habitation				
Base nette imposable taxe d'habitation	16 213 477	16 138 842	17 225 855	16 748 676
Taux taxe d'habitation	19,00%	18,90%	18,84%	18,80%
Produit de la taxe d'habitation	3 080 561	3 050 241	3 245 351	3 148 751
Taxe sur le foncier bâti				
Base nette imposable taxe foncière sur le bâti	20 125 969	20 670 946	21 217 257	20 900 395
Taux taxe foncière sur le bâti	29,39%	29,00%	28,83%	28,74%
Produit de la taxe foncière sur le bâti	5 915 022	5 994 574	6 116 935	6 006 774
Taxe sur le foncier non bâti				
Base nette imposable taxe foncière sur le non bâti	66 309	62 690	56 191	57 336
Taux taxe foncière sur le non bâti	67,00%	67,00%	66,80%	66,67%
Produit de la taxe foncière sur le non bâti	44 427	42 002	37 536	38 226
Produit des taxes directes	9 040 010	9 086 818	9 399 822	9 193 751

En 2016 la commune a perçu 9 367 940 € à l'article 73111 « Taxes foncières et d'habitation » (dont 174 189 € de rôles supplémentaire). Ce compte enregistre le produit des taxes d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties, taxes foncières sur les propriétés non bâties, taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties.



IX. Le compte administratif 2016 (investissement)

1. La section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
réelles d'investissement		réelles d'investissement	
Remboursement du capital de la dette	18 462,60		3 945 242,83 Subventions d'investissement
Subventions versées	1 013 608,40		3 864 819,71 Exédents de fonctionnement capitalisés
Dépenses d'équipement	3 212 294,74		852 228,76 FCTVA
Autres dépenses d'investissement	16 590,32		56 393,64 Autres recettes d'investissement

Les opérations d'investissement qui enrichissent le patrimoine de la commune de Givors, sont quant à elles réunies dans la section d'investissement. Elle retrace les opérations budgétaires relatives aux dépenses d'équipement (travaux en cours, etc.) et le remboursement du capital de la dette, les emprunt et dotations ou subventions perçues liées aux investissements engagés par la commune de Givors.

Sans prendre en compte le report des résultats antérieurs, les dépenses d'investissement atteignent 4 487 082,29 € en 2016 alors que les recettes d'investissement s'élèvent à 10 640 235,33 €.

1. a. Les dépenses d'investissement

DEPENSES				
CHAPITRES		CA 2015	CA 2016	% évolution
20	Immobilisations incorporelles	374 369,09	305 621,39	-18,36%
204	Subventions d'équipement versées	486 196,00	1 013 608,40	108,48%
21	Immobilisations corporelles	1 808 676,33	2 700 791,98	49,32%
23	Immobilisations en cours	3 118 676,73	205 881,37	-93,40%
16	Emprunts et dettes assimilées	20 820,90	19 422,92	-6,71%
27	Autres immobilisations en cours	0,00	15 630,00	-
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		5 808 739,05	4 260 956,06	-26,65%
040	Opérations ordre transfert entre section	222 916,23	226 126,23	0,00%
041	Opérations patrimoniales	119 180,80	0,00	-
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		342 097,03	226 126,23	-33,90%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		6 150 836,08	4 487 082,29	-27,05%

Les dépenses d'investissement concernent notamment :

- Les dépenses nécessaires au maintien en l'état du patrimoine afin de garantir la sécurité des biens et des personnes, la bonne exécution du service au public.
- Les constructions d'équipements structurants afin de répondre à des besoins nouveaux (sécurité, culture...)

Les dépenses d'équipement propres sont en baisse par rapport à 2015 (5 787 918,15 €). Elles représentent un volume annuel de près de 218 € par habitant.

Les principaux investissements réalisés en 2016 sont les suivants :

- 📚 Mobilier culture pour un montant d'environ 18 000 € ;

- ✚ Mobilier crèche la Ram pour un montant d'environ 12 000 € ;
- ✚ Matériel technique pour un montant d'environ 96 000 € ;
- ✚ Mobilier sport pour un montant d'environ 25 000 € ;
- ✚ Matériel service jardin pour un montant d'environ 46 000 € ;
- ✚ Solde des marchés de maîtrise d'œuvre du CTM pour un montant d'environ 86 000 € ;
- ✚ Etudes pour les bâtiments scolaires pour un montant d'environ 34 000 €,
- ✚ Etudes pour la maison des âges de la vie pour un montant d'environ 18 000 € ;
- ✚ Etudes pour le palais des sports pour un montant d'environ 8 400 € ;
- ✚ Soldes des marchés de maîtrise d'œuvre de l'ALSH pour un montant d'environ 38 000 € ;
- ✚ Etudes crèche plaine pour un montant d'environ 4 100 € ;
- ✚ Travaux bâtiments mairie pour un montant d'environ 84 000€ ;
- ✚ Travaux bâtiments moulin Madiba pour un montant d'environ 28 600€ ;
- ✚ Travaux bâtiments groupe scolaire Jacques Duclos pour un montant d'environ 424 000 € ;
- ✚ Travaux bâtiments des écoles pour un montant d'environ 233 400 € ;
- ✚ Travaux bâtiment ex crèche pour un montant d'environ 83 300 € ;
- ✚ Travaux bâtiment démolition ancienne MJC pour un montant d'environ 187 600 € ;
- ✚ Travaux bâtiments sportifs pour un montant d'environ 193 000€ ;
- ✚ Travaux démolition préfabriqué la Rama pour un montant d'environ 27 200 € ;
- ✚ Travaux bâtiments culturels pour un montant d'environ 104 900€ ;
- ✚ Travaux bâtiment centre technique municipal pour un montant d'environ 98 300 € ;
- ✚ Travaux bâtiment ALSH pour un montant d'environ 102 600 € ;
- ✚ Travaux vidéo surveillance pour un montant d'environ 138 600 € ;
- ✚ Logiciel et matériel informatique pour un montant d'environ 244 800 € ;
- ✚ Matériel informatique pour les écoles pour un montant d'environ 7 100 € ;
- ✚ Travaux d'aménagement urbain pour un montant d'environ 1 017 500 € ;
- ✚ Travaux de rénovation d'éclairage pour un montant d'environ 150 300 € ;
- ✚ Travaux divers de voirie pour un montant d'environ 101 500 € ;
- ✚ Travaux terrain synthétique centre ville pour un montant d'environ 111 400 € ;
- ✚ Travaux aire de jeux ALSH pour un montant d'environ 111 500 € ;
- ✚ Travaux aires de jeux divers pour un montant d'environ 172 900 € ;
- ✚ Travaux de clôtures diverses pour un montant d'environ 18 800 €.

1. b. Les recettes d'investissement

RECETTES				
CHAPITRES		CA 2015	CA 2016	% évolution
13	Subventions d'investissement	2 534 612,41	3 945 242,83	55,65%
21	Immobilisation corporelles	-	28 816,67	-
10	Dotations, fond divers et réserves	1 320 608,40	876 961,83	-33,59%
1068	Exédents de fonctionnement capitalisés	3 238 818,10	3 864 819,71	19,33%
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 020,00	2 843,90	178,81%
27	Autres immobilisations financières	31 845,00	-	-
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		7 126 903,91	8 718 684,94	22,33%
040	Opérations ordre transfert entre section	1 681 562,98	1 921 550,39	14,27%
041	Opérations patrimoniales	119 180,80	0,00	-
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		1 800 743,78	1 921 550,39	6,71%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		8 927 647,69	10 640 235,33	19,18%

Les subventions d'équipement :

En 2016, le volet « subventions d'équipement » est en hausse comparativement à l'exercice précédent.

Dans le cadre des contrats triennaux repris par la Métropole de Lyon, la commune de Givors a perçue un montant total de plus de 3,9 M€

Le FCTVA

Le montant du fonds de compensation pour la TVA perçu par la ville pour 2016 est de 852 228,76 €. Rappelons que ce fonds est indexé sur le volume réel d'investissements réalisé en année N-1. Il convient aussi de noter que le taux de compensation du FCTVA a augmenté : de 15,761 à 16,404%, pour les dépenses éligibles réalisées à compter du 1^{er} janvier 2015 (FCTVA 2016).

Sachant que les dépenses d'investissement diminuent, le montant de la FCTVA perçu baisse également.

Le produit des cessions

Le montant des produits de cession est de 14 650 €. Lors de l'exercice 2016 la ville a cédé un véhicule « mini bus Renault » et une tondeuse.

X. Affectation du résultat

Au regard du résultat de l'exercice 2016, la municipalité a fait le choix de lancer de nouveaux projets d'investissement afin de renforcer encore la qualité du service rendu à la population givordine en poursuivant la réhabilitation et le renouvellement du patrimoine communal.

Il est donc prévu d'affecter 7.5M€ en investissement et un peu plus de 0.5M€ en fonctionnement.

1. Investissement 7,5 M€:

EDUCATION :

Les principaux investissements sont les suivants :

- ✚ réfections des façades et étanchéité avec isolation par l'extérieur pour les écoles Louise Michel et Romain Rolland (836 000 euros)
- ✚ Réfection des sols souples de l'école maternelle Joliot Curie (100 000 euros)
- ✚ Aménagement de salles de classe à l'école Gabriel Péri dans le cadre de la réalisation du nouveau restaurant (50 000 euros)
- ✚ Ravalement, réfection des peintures, des sols et plafonds et électricité pour l'école Henri Wallon (300 000 euros),
- ✚ maîtrise d'œuvre pour réfection, isolation des écoles des Vernes et réaménagement de l'école Henri Wallon (40 000 euros)
- ✚ Contrôle technique et coordination sécurité pour le nouveau groupe scolaire (100 000 euros),
- ✚ renouvellement du parc informatique des écoles (30 000 euros)

SPORT

Les principaux investissements sont les suivants :

- ✚ Rénovation du palais des sports (1.4M€)
- ✚ Changement des tatamis du palais des sports (20 000 euros)
- ✚ maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du centre nautique (30 000 euros)
- ✚ Acquisition d'une autolaveuse (5000 euros)

CULTURE

Les principaux investissements sont les suivants :

- ✚ logiciel médiathèque (25 000 euros)
- ✚ renouvellement des rayonnages de la médiathèque (40 000 euros)
- ✚ travaux conservatoire (400 000 euros)
- ✚ travaux médiathèque (300 000 euros)

ENFANCE :

- ✚ Participation de la commune dans le cadre de la CMOU délibérée en avril 2017 au regard du bilan financier (projet de crèche, relais assistante maternelle,...) 1.340.000 euros

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Les principaux investissements sont les suivants :

- ✚ Maîtrise d'œuvre, frais de géomètre pour aménagement des espaces de proximité de la cité Ambroise Croizat et travaux (385 000 euros),
- ✚ ERDF extension et renforcement du réseau (30 000 euros)
- ✚ Fonds de concours pour participation à hauteur de 75 % des travaux de réfection des installations d'éclairage et dissimulation des réseaux Farge-Casanova et Malik Oussekiné (364 000 euros)

PATRIMOINE

Les principaux investissements sont les suivants :

- ✚ diagnostics amiante (20 000 euros),
- ✚ maîtrise d'œuvre pour travaux de génie civil sur un mur de soutènement chemin du Marloty (15 000 euros),
- ✚ renouvellement parc informatique services publics, matériels actifs réseaux et licences office 2016 (110 000 euros)
- ✚ Acquisition de jardinières pour les rue Salengro et Oussékine (15 000 euros)
- ✚ Renouvellement d'une épareuse (22 000 euros)
- ✚ Construction d'un nouvel outil de production pour les serres municipales (400 000 euros).

SECURITE

Poursuite du déploiement de la vidéo protection sur le territoire de la commune et renouvellement (100 000 euros).

ASSOCIATIONS

- ✚ réfection de l'enveloppe du bâtiment associatif Picard (ravalement, menuiseries extérieures et toiture) et travaux intérieur (ascenseur, redistribution intérieure, peintures,...) : 900 000 euros et maîtrise d'œuvre (30 000 euros),
- ✚ d'une autolaveuse, podium et mobilier (63 000 euros),
- ✚ Maîtrise d'œuvre pour un programme de réhabilitation de la salle Georges Brassens (30 000 euros)

2. *Fonctionnement* : 507 734,14 €

- ✚ festiv'été : 30 000 euros,
- ✚ formation du personnel : 28 000 euros,
- ✚ fontaine Carnot : 10 000 euros,
- ✚ charges exceptionnelles : 20 034,14 euros,
- ✚ entretien bâtiment : 200 000 euros,
- ✚ matériel électrique : 50 000 euros,
- ✚ plan désherbage communal et entretien des balmes (40 000 euros)
- ✚ fête de la petite enfance, jardins d'enfant, Rams, restauration, (9 000 euros),
- ✚ DEMOS, artistes en résidence (15 000 euros),
- ✚ Transport scolaire et périscolaire (10 000 euros),
- ✚ Etudes sécurité pour bâtiments scolaires, PPE et Alsh (10 000 euros)
- ✚ Frais d'acte et de contentieux (20 000 euros),
- ✚ Renouvellement des tenus de la police municipale (2500 euros)
- ✚ Elaboration d'un répertoire de gestion des espaces extérieurs des quartiers prioritaires (13 000 euros)
- ✚ Fourniture d'énergie électricité suite à un hivers long (50 000 euros)

XI. Lexique et principes budgétaires

Epargne de gestion

L'épargne de gestion est un indicateur qui permet d'évaluer la capacité de la collectivité à dégager un excédent sur sa section de fonctionnement. C'est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et l'intérêt de la dette et de cela il faut également déduire les dépenses réelles de fonctionnement, rattachement ainsi que les cessions.

Epargne nette

L'épargne nette est égale l'épargne brute diminuée du montant du remboursement du capital de la dette.

Capacité de désendettement

La capacité de désendettement exprime la durée nécessaire pour rembourser la dette de la collectivité, si la totalité de l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement y est consacré. Mesurée en années, elle est égale au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute dégagée au cours de l'exercice considéré.

Annuité de la dette

L'annuité de la dette, est égale à la somme du remboursement contractuel de la dette (hors mouvements de gestion active de la dette) et des frais financiers.

Dépenses d'investissement

Elles correspondent aux dépenses réelles d'investissement à l'exclusion du remboursement du capital de la dette.

Dépenses (recettes) réelles / Dépenses (recettes) d'ordre

Les dépenses (recettes) budgétaires sont composées des dépenses (recettes) réelles et des dépenses (recettes) d'ordre. Les dépenses (recettes) d'ordre correspondent à des écritures n'impliquant ni encaissement, ni décaissement effectif. Il s'agit, par exemple, des dotations aux amortissements. Au contraire des opérations d'ordre, les dépenses (recettes) réelles donnent lieu à des mouvements de fonds.

Section de fonctionnement / Section d'investissement

La section de fonctionnement enregistre les opérations courantes qui se renouvellent régulièrement et constituent des charges et des produits à caractère définitif (charges de personnel, fournitures, intérêts de la dette, prestations de services,...)

La section d'investissement retrace les opérations relatives au patrimoine (acquisitions, ventes, travaux,...). Ces opérations sont souvent étalées sur plusieurs années.

La dotation de solidarité communautaire (DSC)

La dotation de solidarité communautaire est un versement facultatif effectué par les EPCI à fiscalité professionnelle unique, au profit de leurs communes membres. Elle est régie par l'article 1609 nonies C du CGI. Son montant et ses critères de répartition sont librement définis par le conseil métropolitain. Il s'agit d'un outil de péréquation destiné, si les élus le souhaitent, à réduire les inégalités de richesse entre les communes. Le plus souvent, l'EPCI redistribue à ses communes membres une partie de la croissance de ses recettes fiscales.

La classification des risques des emprunts

Depuis la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers et la Charte de bonne conduite signée le 7 décembre 2009, les relations entre les établissements bancaires et les collectivités

locales sont plus encadrées. Les banques se sont effet engagées à ne plus proposer aux collectivités locales de produits non classés dans la grille suivante. Les produits classés 1A sont jugés comme étant les moins risqués et ceux classés 5E les plus risqués de la grille.

	Indices sous-jacents		Structures
1	Indices zone euro	A	Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices.	B	Barrière simple. Pas d'effet de levier.
3	Ecart d'indices zone euro.	C	Option d'échange (swaption).
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro.	D	Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Ecart d'indices hors zone euro.	E	Multiplicateur jusqu'à 5

Les principes budgétaires et comptables

La comptabilité de la collectivité est une comptabilité de droits constatés. Elle n'enregistre pas des mouvements de fonds effectifs mais des ordres donnés (mandats et titres de recettes). En conformité avec les principes de base du droit public budgétaire, l'exécution des opérations d'une collectivité est assurée par deux types d'agents distincts et séparés : l'ordonnateur et le comptable public.

Le maire exerce les fonctions d'ordonnateur : il est chargé de l'engagement, de la liquidation et de l'ordonnancement des dépenses, ainsi que de la constatation des recettes, dont il prescrit l'exécution. Le comptable public assure, quant à lui, la prise en charge et le recouvrement des recettes, le paiement des dépenses et les opérations de trésorerie.

L'incompatibilité de ces deux fonctions et leur stricte séparation constituent un principe fondamental de l'organisation budgétaire et comptable des administrations publiques. Sa mise en œuvre nécessite la tenue de deux comptabilités et une présentation séparée des comptes à la clôture de chaque exercice, dans un document propre à chacune. Le compte administratif, élaboré par l'ordonnateur, retrace l'exécution du budget. Le compte de gestion, établi par le comptable, décrit non seulement les mouvements budgétaires qui apparaissent dans la comptabilité de l'ordonnateur, mais également les opérations non budgétaires qui en résultent, ainsi que leur recouvrement.

